****

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l’Union à la pandémie de COVID-19

UNION EUROPEENNE



****

**APPEL A PROJETS REACT EU – LA MEF Mulhouse Sud Alsace –**

[www.mef-mulhouse.fr](http://www.mef-mulhouse.fr) rubrique Appel à projets 2022

REACT-EU – Axe 5

**FONDS DE COHESION – FONDS SOCIAL EUROPEEN**

**Cet appel à projets est présenté dans le cadre de la mise en œuvre des mesures financières portées par l’Union Européenne en réponse à la pandémie de Covid 19**

**Vue la notification de la délégation de crédits REACT-EU portant sur le cofinancement d’opérations correspondant aux actions éligibles à l’axe 3 du PON FSE 2014-2020 par la Direction Générale de l’Economie, de l’Emploi, du travail et des solidarités en date du 14 décembre 2021**

**Le lancement de l’appel à projets a été validé par le Comité de pilotage FSE/PLIE du 18 décembre 2021**

Date de publication : **05/04/2022**

Date limite de dépôt des dossiers : 31/05/2022

Période de réalisation des opérations : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022



|  |  |
| --- | --- |
|  | **2 types d’opérations :**   1. L’accompagnement de publics en difficulté sociales/professionnelles ne permettant pas un accès direct à l’emploi / le référent de parcours Plie 2. **Opérations de levée des freins**   Le Plie est basé sur un protocole d’accord courant sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2026  Les signataires actuels : Préfecture du Haut Rhin, Région Grand Est, Collectivité Européenne d’Alsace, Communauté d’agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), Ville d’Ensisheim |
| Types d’opérations recherchées | * Le Plie soutiendra pour cette dernière année et pour offrir une meilleure chance d’accéder à un emploi pour les publics en perte de repères, * Des actions de soutien à la Mobilité (code-permis) * Améliorer sa confiance en soi (par la sophrologie) * Fonds d’aide individuel (pour 40 fonds d’aide dont 35 pour des compléments ou une remise à niveau de conduite (maxi 15 heures de conduite ou 600 euros) et 5 fonds d’aide formation (à hauteur de 50 % des frais de formation, plafonnés à 1 200 euros, en complément des dispositifs de droit commun).   **Taux maximum d’intervention FSE REACT EU : 50 % du coût total de l’opération ; le cas échéant, le service gestionnaire se réserve le droit d’appliquer un taux supérieur, en fonction de cas très précis, REACT-EU autorisant un taux de cofinancement à hauteur de 100%.**  Ces seules actions seront financées dans le cadre du programme REACT EU – FSE 2022 ;  Travail étroit avec le référent PLIE afin de favoriser la mise en œuvre de solutions pérennes.  *Ces actions pourront être individuelles ou collectives mais devront faire l’objet d’un travail de partenariat avec le référent de parcours. (Prescription par le référent Plie via une feuille de liaison et s’inscrire dans le cadre de son parcours)*  *La saisie des indicateurs au fil de l’eau concernant les participants sera également réalisée par les opérateurs déposant un dossier.* |
| Territoire concerné | * **Mulhouse Alsace Agglomération et Ensisheim** |
| Publics concernés | * **Publics intégrés** dans un parcours Plie |
| Objectifs recherchés | * Renforcer la qualité et l’efficacité des parcours d’insertion pour un retour à l’emploi durable ou l’accès à une formation |
| Date limite de dépôt des dossiers | * 31/05/2022 |
| Qui peut déposer une candidature | * Tout opérateur public ou privé, qui a une solide connaissance des publics concernés et disposant d’une antenne sur le territoire au 1er janvier 2022. Ces opérateurs devront travailler en étroite collaboration avec les services de la Collectivité Européenne d’Alsace, Pôle-emploi, et les opérateurs institutionnels du territoire. |
| Période de réalisation des opérations | **La période de réalisation des opérations est comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 et ne pourra être ni inférieure ni supérieure à 12 mois.** |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Dans le contexte de la crise sanitaire, l’Europe intervient pour amenuiser les effets de la pandémie du Covid 19.  Pour certaines personnes, les difficultés sociales et ou professionnelles se sont accrues ou sont apparues et ont générées pour elles, des difficultés d’insertion professionnelle plus importantes.  Pour répondre à certains freins dans le cadre de l’accompagnement de la personne en insertion sociale/professionnel, des actions spécifiques sont recherchées. |
| Publics concernés | * Publics en difficulté d’insertion professionnelles, dans un parcours d’accompagnement (notamment les habitants les Quartiers politique de la Ville ou les Séniors de 50 ans et plus). Habitants le territoire Mulhouse Sud Alsace. |
| Types d’opérations recherchées | * Le Programme React – Eu soutiendra 3 types d’opérations * Des actions de soutien à la mobilité géographique (code-permis) * Des actions permettant la découverte de ses habiletés professionnelles par des outils spécifiques mis en place pour aider à une meilleure intégration dans le monde professionnel ou permettant l’orientation vers une formation * L’ingénierie de projet concernant le dispositif d’inclusion Territoire Zéro Chômeur de longue durée sur la Commune de Wittenheim   Le taux maximum de la participation européenne sera de 50 % du coût total des opérations..  Ces actions pourront être individuelles ou collectives.  L’opérateur devra saisir les indicateurs liés aux participants sur la plateforme httpma-demarche-fse.fr |
| Territoire concerné | * **Mulhouse Alsace Agglomération** |
| Publics concernés | * Publics intégrés dans un parcours d’insertion sociale et/ou professionnelle du territoire M2A, notamment les publics issus des quartiers prioritaires politique de la ville du territoire M2A. |
| Objectifs recherchés | * Accès à l’emploi durable (CDD, CDI, Emploi intérimaire de 6 mois et plus * Accès à l’emploi temporaire (CDD, Intérim de mois de 6 mois) * Accès à un contrat aidé par ex en Structure d’insertion par l’activité économique * Création d’entreprise ou auto-entreprenariat * Accès à une formation |
| Date limite de dépôt des dossiers | * **31 mai 2022** |
| Qui peut déposer un dossier | Tout opérateur dont l’activité est dédiée à l’acquisition du permis de conduire pour les publics en insertion professionnelle ayant son siège sur le territoire de M2A.  Opérateurs d’insertion ou d’accompagnement vers l’emploi ou la formation ayant une antenne locale ou son siège sur le territoire de M2A  Les collectivités locales (communes, collectivités d’agglomérations, toute structure portant délégation de service public) |
| Période de réalisation des opérations | **La période de réalisation des opérations est comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 et ne pourra être ni inférieure ni supérieure à 12 mois.** |